

Je viens de signaler que nous aurons une pénurie en 1980. Parce que nous n'avons pas d'industrie contrôlée par le Canada et, surtout, pas d'industrie appartenant à l'État, appartenant aux Canadiens par le biais de leur gouvernement, le gouvernement libéral doit s'en remettre à l'industrie pétrolière, dont 90 p. 100 des capitaux sont étrangers, pour se procurer des ressources permettant de développer les ressources pétrolières du pays. Le voilà donc acculé, n'osant pas imposer les sociétés pétrolières ni modifier la législation fiscale qui leur accorde tant de concessions. Pour se procurer des fonds, il ne peut que se tourner vers le simple consommateur et lui faire payer ses erreurs de politique des dernières années.

En fait, les sociétés pétrolières menacent de faire la grève contre les Canadiens. Si le gouvernement ne leur accorde pas plus de concessions dans ses budgets—le ministre a réellement cédé à ces exigences et leur a accordé la totalité des déductions de l'exploitation pétrolière, ainsi que d'autres concessions fiscales—, elles cesseront de chercher du pétrole au Canada.

S'il fut jamais un exemple d'irresponsabilité des sociétés, un exemple justifiant la propriété publique de l'industrie extractive, c'est bien celui-là, car si nous accédons aux exigences des sociétés pétrolières, nous serons toujours à leur merci. C'est ainsi que leur politique divise le pays en deux, en rend une moitié tributaire d'importations à prix élevé et, partant, nous oblige à ajuster notre prix national aux cours internationaux. C'est ridicule quand on songe au volume des réserves pétrolières de notre pays. Nous ne devrions pas être dans la situation de la France et de certains autres pays d'Europe où il faut payer les prix internationaux élevés.

● (2010)

Les libéraux n'ont pas d'autre choix, parce qu'ils n'osent pas affronter leurs amis des grandes sociétés pétrolières et parce qu'ils n'ont pas vraiment l'intention d'établir une société nationale des pétroles viable. Certes, il en existe une en principe. Elle disposait d'une modeste capitalisation de 500 millions de dollars, que le ministre des Finances a cependant réduite dans le dernier budget à 100 millions. Cette compagnie est en passe de devenir une vaste blague, de se réduire à un truc de relations publiques destiné à faire croire aux Canadiens que le gouvernement actuel fait quelque chose pour racheter l'industrie pétrolière ou même pour découvrir du pétrole.

Plutôt que de dire aux sociétés pétrolières qu'elles ont tellement fait de profits sur le dos du consommateur canadien par le passé qu'elles vont maintenant avoir à absorber une partie de l'augmentation des prix, le gouvernement a choisi d'imposer une taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence.

Où ira ce demi-million de dollars, madame l'Orateur? Aux compagnies pétrolières à qui nous devons d'abord d'être dans le pétrin, et qui font en outre des bénéfices exorbitants depuis quelques années, grâce à la montée en flèche des prix.

A titre d'exemple, j'aimerais citer deux compagnies. En 1973, Imperial Oil a fait des bénéfices, nets d'impôts, de 227 millions de dollars; en 1974, de 290 millions. En 1973, Gulf Oil a fait des profits, nets d'impôts et de dépenses, de 100 millions; en 1974, de 161 millions. Ces pauvres compagnies pétrolières recevront ces 10c. le gallon qu'exige le gouvernement. Est-ce justifiable, vu les pratiques des compagnies pétrolières installées au Canada?

Un procès en Nouvelle-Écosse révèle des choses très intéressantes. Le gouvernement de cette province a pour-

Taxe d'accise—Loi

suivi Imperial Oil devant les tribunaux à cause du prix qu'elle demandait à la Nova Scotia Power Corporation. Les témoignages prouvent qu'Imperial Oil, comme bon nombre d'autres compagnies pétrolières dans l'Est du pays sans doute, avait découvert des échappatoires dans le programme économique du gouvernement, et réussi à obtenir des versements de compensation qu'elle n'aurait jamais dû toucher de toute façon.

Ces sociétés pétrolières ont escroqué les consommateurs et, comme le prouve l'affaire portée devant les tribunaux de la Nouvelle-Écosse, elles ont utilisé des combines douteuses pour leurs importations. Le ministre lui-même a dit à la Chambre que c'était une question technique—elles ont trouvé une échappatoire et elles sont parvenues à gagner des millions de dollars en recevant des indemnités auxquelles elles n'avaient pas droit.

La *Gazette* de Montréal du 30 mai fait une bonne étude de la situation. Ce journal a donné un résumé de l'affaire et il a montré qu'Imperial Oil avait réussi à contourner une loi préparée par ce gouvernement incompetent en créant une société bidon aux Bermudes afin de camoufler des bénéfices de 35 millions de dollars sur une période de cinq ans, puis elle a fait rentrer cet argent au Canada sans avoir payé d'impôt.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais il s'éloigne du sujet, à savoir du bill tendant à modifier la loi sur l'impôt sur le revenu.

M. Symes: Madame l'Orateur, je m'efforce tout simplement de suivre l'exemple du ministre des Finances lors de son exposé budgétaire. Le point que je cherche à faire ressortir, c'est que les consommateurs canadiens versent une taxe d'accise de dix cents à ces grandes sociétés pétrolières qui, par des méthodes économiques douteuses, ont déjà soutiré des millions de dollars de revenu au gouvernement et aux contribuables canadiens. En conséquence, j'affirme que ce genre de paiement compensatoire est injustifié et injuste.

J'aimerais fournir d'autres preuves des raisons pour lesquelles je m'oppose à ce que le gouvernement verse à ces sociétés les recettes provenant de la taxe d'accise. L'affaire dont sont saisis les tribunaux de la Nouvelle-Écosse démontre que la société Exxon des États-Unis, qui est la société-mère d'Imperial Oil du Canada, exerce un contrôle très étroit sur les approvisionnements de cette dernière, et que les cadres d'Imperial Oil au Canada ne sont guère consultés quant au prix qui doit être payé pour le pétrole. Autrement dit, les décisions au sujet du prix du pétrole dans l'Est du Canada ne sont pas prises par les administrateurs de la compagnie canadienne, la société Imperial Oil; elles sont prises par la maison mère, par les administrateurs d'Exxon aux États-Unis. Il s'agit là d'un processus d'établissement des prix qui échappe tout à fait à notre gouvernement. Ce dernier a laissé les compagnies étrangères mettre la main sur notre industrie pétrolière et se trouve maintenant désarmé et doit s'accommoder de politiques élaborées à l'étranger. Cela montre bien que nous avons perdu notre souveraineté économique!

Notre gouvernement va demander aux consommateurs de payer l'essence 10c. de plus le gallon et va donner cet argent aux compagnies pétrolières qui emploient pourtant des méthodes très contestables.